

M. Joseph Gadbois, de Terrebonne, a acheté, dans le même temps, un bœlier du printemps et deux mères d'un an, de race Leicester et des meilleurs à l'exposition ; et M. Joseph Boileau, n'ayant pas trouvé les animaux qui lui convenaient, s'est procuré un moulin à faire le beurre, mu par un ressort, qui a obtenu le premier prix.

Nous ne pouvons trop féliciter ces MM., de leur esprit d'entreprise et nous espérons que leur bon exemple sera suivi par un plus grand nombre de nos compatriotes ; tous ensemble nous avons tout à gagner en visitant les expositions des Provinces et des Etats environnants.

L'empierrement des chemins.

Monsieur le Rédacteur,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vois sur la *Minerve* du 7 courant, M. Benoit, M. P., traiter si bien le sujet de l'empierrement des chemins. La question est pleine d'actualité et intéresse tout le monde. Mais je diffère d'opinion avec lui, et je voudrais que l'on prit une autre voie pour parvenir au même but.

Ce moyen serait beaucoup plus économique. Ce serait la passation d'un amendement à nos lois municipales qui serait fait tel que notre parlement local le jugerait à propos, mais toujours de manière que dans le laps de temps de dix ans au plus, par exemple, tout notre beau Bas-Canada serait sillonné de chemins magnifiques et arrondis, obtenus par un système de journées de corvées. Ce moyen nous empêcherait de faire une brèche considérable au coffre de la province ; et nous aurions l'immense avantage d'avoir en toute saison, des communications faciles et agréables, sans qu'il en coûtât à personne un seul centin de déboursement en argent.

Pourquoi chaque paroisse n'imiterait-elle pas l'exemple de la belle et jeune paroisse de St. Jérôme, qui mérite bien d'avoir son terminus du chemin de fer de colonisation du Nord pour son esprit d'activité et de bon ordre ? Dans toute cette localité, les chemins sont superbes. Aussi, voyez comme toutes les classes de la société en profitent : le pauvre et le riche trouvent chacun bon compte à voyager facilement ; le cultivateur, oh ! le cultivateur, c'est pour lui surtout qu'un beau chemin est un véritable trésor. Voyez-le, comme il s'en va tout à l'aise avec sa lourde charge à deux chevaux au marché de Ste. Thérèse et souvent jusqu'à Montréal, distance de 12 lieues, et s'en retourner chez lui encore avec une charge de fleur ou autres objets de commerce, sans

rien briser ou endommager, et cela dans l'espace d'un jour et demi ou deux ; ce qu'il n'aurait pu faire en quatre jours dans des mauvais chemins sans briser quelque chose.

Mais vous me direz peut-être, M. le Rédacteur, que les bonnes gens de St. Jérôme ont dû dépenser beaucoup d'argent pour avoir d'aussi beaux chemins. Et moi, je vous réponds : pas un seul sou, si ce n'est que certains propriétaires de lots de terre qui n'ont pas voulu fournir leurs journées de corvées ordonnées par les règlements du Conseil Municipal, ont préféré payer au secrétaire-trésorier, un dollar pour chacune de ces journées de corvées. Et ce qui s'est fait à St. Jérôme, où une bonne partie du sol est glaiseux et difficile, pouvait et peut se faire dans toutes les autres paroisses. Avec de la bonne volonté, du courage, et surtout avec ce bel esprit d'initiative et d'entreprise qui distingue si bien les braves conseillers municipaux de St. Jérôme, on peut réussir aussi bien partout ailleurs.

Je finirai cette trop longue communication, M. le Rédacteur, par vous citer un exemple du misérable esprit d'apathie et d'engourdissement qui règne dans un grand nombre de nos paroisses. Voulant essayer d'introduire dans une localité qui n'est pas à cent lieues d'ici, l'usage des chemins empierrés, comme le sont ceux de la paroisse de St. Jérôme, je m'étais procuré du secrétaire-trésorier de sa municipalité, une copie des règlements de son Conseil Municipal, touchant le mode de construction de ses chemins, et je tâchai de faire passer les mêmes règlements par le Conseil Municipal de la dite localité. Savez-vous, M. le Rédacteur, ce que l'on répondit ? La routine si bien signalée dans le journal "La Semaine Agricole," se mit à dire : *Ce n'est pas nécessaire.*

En voyant de semblables misères, je ne puis m'empêcher de m'écrier : N'est-ce pas déplorable de voir notre pauvre Bas-Canada être la seule de toutes les provinces de la Puissance du Canada, qui soit dépourvue, en grande partie, des belles voies de communications en chemins empierrés, et qui aime à suivre toujours des malheureuses idées routinières ? Quand sortirons-nous de l'ornière ?

J. L. DE BELLEFEUILLE.

St. Eustache, 9 décembre 1870.

—(La Minerve.)

[Il y aurait grand danger à laisser aux municipalités toutes seules, l'empierrement de leur chemin. Exgier d'elles qu'elles obtiennent par des corvées seulement une amélioration aussi coûteuse que ne l'est celle qui nous occupe, serait s'exposer à faillir. On

obtiendrait tout au plus, des municipalités les plus avancées, un commencement d'empierrement fort primitif et guère désirable, puisqu'il faut obtenir de beaux chemins et non pas seulement des chemins durs. D'un autre côté, si l'on pouvait se passer des barrières, ce serait surmonter un des grands obstacles à la construction de ces chemins. Il est possible qu'en passant une loi qui ordonnerait, d'ici à cinq ans, l'empierrement parfait des routes postales par toute la Province, et qui offrirait en même temps aux municipalités la garantie de la Province pour des emprunts qui permettraient de repartir sur une trentaine d'années ces dépenses trop fortes pour les moyens présent de la majorité des cultivateurs, on rendrait cette mesure très populaire, et on pourrait la faire exécuter immédiatement. A notre avis, cette question de l'empierrement des chemins est peut-être de celle qui intéresse davantage toute la population, puisqu'en améliorant la position du cultivateur, on s'assure du progrès matériel et immédiat de toutes les classes de la société.]

Chemins empierrés.

La *Minerve* publie la correspondance éditoriale suivante, datée de Québec. Espérons quelle est un pronostic des vues du gouvernement sur ce sujet d'une première importance.

Québec, 15 décembre.

Nous trouvons dans la liste des interpellations, une question fort importante, qui sera faite par M. Jodoin, le député de Chambly. Ce Monsieur désire, et avec raison, savoir si le gouvernement a l'intention de favoriser l'empierrement des chemins par un octroi ou par la garantie d'un emprunt. Ce sujet a plus d'importance qu'on ne serait tenté de le croire. C'est une question nouvelle et la campagne a la réputation d'avoir un faible plus prononcé pour les mauvais chemins que pour les bons. Ce malheureux esprit de routine et l'apathie générale pour les améliorations rurales sont certainement un sujet de disgrâce pour le Bas-Canada. Nous avons à peine traversé les lignes nous séparant du Haut-Canada que nous trouvons des routes droites, faciles, à la surface unie. Le même fait se répète à la frontière américaine et les chemins des Etats-Unis méritent d'être donnés comme modèles.